

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 13 Décembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	20	

Vote
PREND ACTE
Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 20/12/2022
Et
Publication du : 20/12/2022

L'an Deux mil vingt-deux, le treize Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés avec procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. SIMON Patrice, M. LINARD Alain à M. TOURATIER Claude, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. DEPOND Jean-Michel à M. MASSONNEAU Philippe, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André, M. LOMBARD Daniel à Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés : Mme DOUCET Denise, M. MAHÉ Bernard

A été nommée secrétaire : Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

2022-108 - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE AU SERVICE PUBLIC DU SMIRTOM - EXERCICE 2021

Le SMIRTOM de Montargis exerce des compétences de collecte et de traitement des déchets pour trois groupements de communes :

- L'Agglomération Montargoise Et des Rives du Loing (AME) ;
- La Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V) et ;
- La Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais.

Ce qui représente un ensemble de 36 communes pour un total de 79 570 habitants.

1- La Gouvernance

La Gouvernance est assurée par un comité syndical dans lequel, Villemandeur dispose d'un élu titulaire M. TOURATIER Claude et de deux élus suppléants Mme GANNAT Fanny et M. MASSONNEAU Philippe.

2- Personnel, matériel, site

Pour répondre aux besoins des territoires concernés, 98 agents sont déployés par le SMIRTOM sous le statut de la fonction publique territoriale (titulaire et contractuels) dont 46% représente les agents de collecte OM (29%) et CS (17%), répartis sur 3 sites de Corquilleroy, d'Amilly et Dordives.

14 camions bennes dont deux camions-bennes pour la collecte des ordures ménagères livrés en mai 2022, 2 camions grues, 1 utilitaire de 20m³, 13 bennes, 1 container, 3 fourgons, 4 engins de manutention et 5 véhicules légers représente la flotte opérationnelle du SMIRTOM.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- La collecte des ordures ménagères

Les collectes s'effectuent par tournées habituelles en porte à porte, répartis entre les équipes du matin (7) et du soir (4) au minimum une fois par semaine. Les colonnes enterrées, installées majoritairement au pied des immeubles collectifs, sont vidées deux fois par semaine. Le personnel affecté au service de collecte en porte-à-porte de ces déchets représente 29 % des agents, ainsi qu'une personne dédiée à la collecte des collectifs. Une fois collectées, les OMR sont acheminées à Amilly pour être incinérées dans l'Unité de Valorisation Énergétique

Bilan des tonnes collectées (SMIRTOM et particuliers) :

ANNÉE	Tonnage collecté par le SMIRTOM	Population en nombre d'hab. réf. CITEO	Ratio kg/hab/an
2016	19 613,00	76 870	255,15
2017	19 455,51	76 870	253,10
2018	19 303,45	78 589	245,63
2019	18 899,00	79 214	238,58
2020	19 651,00	79 139	248,31
2021	19 646,00	79 570	246,90

Bilan des tonnes livrées à Amilly :

Apporteurs	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evol.
SMIRTOM	18 575,00	19 289,59	19 256,83	0 %
BOIS	1 205,00	1 960,00	2 306,00	18 %
Particuliers	324,00	361,41	389,17	8 %
3CBO	4 357,00	4 509,00	4 493,00	0 %
Tonnage extérieur	794,00	0,00	0,00	0 %
Particuliers SUEZ	74,00	569,00	1 048,00	84 %
TOTAL REÇU		26 689,00	27 493,00	3 %

Par délibération en date du 15 juin 2010, le SMIRTOM a adopté le principe d'une délégation de service public de traitement des déchets par valorisation énergétique et vente de chaleur pour le traitement des OMR. Cette délégation permet de réaliser et d'amortir les investissements correspondants sur la durée du contrat, sur 20 ans

Des travaux ont été réalisés en 2021 dans le cadre d'un avenant au contrat de DSP pour un montant d'environ 2 200 000€ HT, permettant ainsi un classement en catégorie E et une réduction de la TGAP. Ceux-ci ont permis de modifier le système d'enfournement, la mise en place d'une turbine HELIEX et d'un réchauffeur d'air, ainsi que le raccordement au chauffage urbain de la ville de Montargis.

2- La collecte sélective

La collecte sélective concerne les emballages triés et collectés dans le bac jaune et colonne à emballages, les cartons bruns déposés en déchèterie et le verre ménager déposer dans les colonnes :

- La collecte des Emballages et Journaux Revues Magazines (JRM) ;
- B/ La collecte du carton « brun » ;
- C/ La collecte du verre.

La CS représente 24% des déchets dont 2% de cartons bruns et 8% de verre.

Bilan des matériaux recyclés en tonne issus de la Collecte Sélective

COLLECTE SÉLECTIVE / VALORISATION DES MATIÈRES 2021				
Matériaux expédiés	2020	2021	EVOL	"Performance kg/hab"
JRM	1 091,9	1 287,51	17,91 %	16,18
ACIER	134,86	125,66	-6,82 %	1,58
ALU	8,59	8,84	2,91 %	0,11
EMR (cartonnette)	799,715	851,327	6,45 %	10,70
FILM PE	59,46	77,34	30,07 %	0,97
MIX PEHD	117,21	154,12	31,49 %	1,94
MIX PET CLAIR	254,57	241,7	-5,06 %	3,04
MIX PET FONCE	50,08	69,6	38,98 %	0,87
TETRA	32,46	42,56	31,12 %	0,53
REFUS DE TRI	885,369	742,30	-16,16 %	9,33
TOTAL EMBALLAGES/JRM	3 434,21	3 600,96	4,86 %	45,26
VERRE	2 283,40	2 228,38	-2,41 %	28,01
TOTAL CS hors cartons déchèterie	5 717,61	5 829,34	1,95 %	73,26
CARTON PARTICULIERS	526,47	506,43	-3,81 %	6,36
TOTAL	6 244,08	6 335,77	1,47 %	79,63

3- Les déchèteries

Les déchèteries permettent de déposer les déchets volumineux, spécifiques ou dangereux qui ne sont pas acceptés dans les collectes réalisées en porte à porte (Ordures Ménagères et Collecte sélective). L'accès sur ces sites est actuellement réservé aux particuliers résidents sur le territoire de l'une des trente-six communes constituant le syndicat. Le SMIRTOM possède sur son territoire trois déchèteries répartis sur trois sites (AMILLY, CORQUILLEROY, DORDIVES).

BILAN DES TONNES COLLECTÉES en 2021 est de 18 832, 60 de déchets collectées et 11 495,53 tonnes de déchets verts, soit 30 328,13 tonnes pour l'ensemble des déchèteries

Synthèse de collecte et traitement

MODE DE COLLECTE	DÉCHETERIE		PORTE A PORTE		APV		APPORT & FLUVE hors 3CBO		TOTAL
	TONNES	%	TONNES	%	TONNES	%	TONNES	%	
OM			19 256,83	98,02 %			389,17	1,98 %	19 646,00
TOUT VENANT	4 859,85	100,00 %							4 859,85
TOUT VENANT PLACO	119,25	100,00 %							119,25
MOBILIER	966,45	100,00 %							966,45
PLATRE	578,43	100,00 %							578,43
D3E	718,71	100,00 %							718,71
METAUX	1 105,14	100,00 %							1 105,14
BOIS	2 466,65	100,00 %							2 466,65
DMS	202,75	100,00 %							202,75
DTQD	72,13	100,00 %							72,13
GRAVATS NV	0,00	0,00 %							0,00
GRAVATS V	7 233,20	100,00 %							7 233,20
TUBES FLUOS	1,64	100,00 %							1,64
AMPOULES	0,52	100,00 %							0,52
ENCRE	1,45	100,00 %							1,45
DECHETS VERTS	11 495,53	100,00 %							11 495,53
VERRE		0,00 %			2 228,38	100,00 %			2 228,38
EMBALLAGES/JRM			3 464,81	89,50 %	406,60	10,50 %			3 871,41
CARTON	506,43	78,37 %	139,78	21,63 %					646,21
TOTAL/MODE	30 328,13	53,95 %	22 861,42	40,67 %	2 634,98	4,69 %	389,17	0,69 %	56 213,70

INDICATEURS FINANCIERS

La répartition plus affinée des dépenses provoque des différences dans les coûts par étape technique entre 2020 et 2021. Cependant, le coût de transfert et de traitement a augmenté pour les flux de déchèteries. Il s'agit d'une conséquence directe des consignes de tri appliquées en haut de quai et sur les exutoires de traitement des déchets. En 2021, le plâtre et les matelas ont dû être retirés des encombrants. Pour ce faire, le syndicat a adapté ses services et a mis en place de nouvelles filières d'élimination de ces déchets entraînant des coûts de transferts supplémentaires vers leurs exutoires. En juillet, la mise en place de bennes spécifiques pour le mobilier a permis de détourner du tout-venant 966 tonnes de meubles (chaises, fauteuils, literies, tables, etc....), permettant de générer une recette de 19 369 €.

Les principaux contrats liés à la collecte, au transport et au traitement sont passé avec SUEZ RV ENERGIE (incinération, transport, démantèlement broyeur), SOREPAR (tri et emballage journaux), PAPREC GRAND ILE DE France (traitement des plâtres), RECYC MATELAS (valorisation des matelas), VEOLIA (tri des cartons bruns), ALPEJ (collecte de cartons), SEPUR (traitement de ferraille), 3CBO (collecte de bio déchet), DECHAMBRE (broyage), MARTIN (produit dangereux et huile usagé), CPO (combustible), PICOTY GAZ (gaz engins), FAP (chantier et nettoyage), PICOTY AVIA (carburant) pour un total de 6 952 4479, 99 euros, ce qui représente une évolution de 7,30 % par rapport à l'année précédente.

- **Après présentation succincte du rapport de délégation, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/12/2022

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Denise Serrano".

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Catherine Adrien-Camus".

Catherine ADRIEN-CAMUS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 045-214503385-20221220-2022_108-DE